
Procès-verbal du Comité Directeur du mercredi 16 décembre 2020 à 19h30 en visioconférence

PV adopté le 07/01/2021.

Présents (20) : Florence GAILLARD - Gérard GALLO - Danielle GILET - Jo HEBEL - Michel HOUBINE - Alexis HUAULMÉ - Claire LAHAIE - Julien LAHAIE - Serge LARCHER - Didier MATHIS - Jean-Pierre MOREAU - Stéphane MOREAU - Dominique PÉARD - Jérôme PORTIER - Anne RÉMOND - Annaïck RICHARD - Pierre SIONNEAU - Jean-Philippe SOMMEREISEN - Laëticia SZWED-BOBET - Corinne VERMEIL.

Assistent : Nathalie CHEVET - Jean-Christophe KNOCKAERT.

Excusés : David BURGUIN - Stévan PICHON

Alexis ouvre la réunion à 19h35 et précise qu'une réunion avec les présidents de Ligue aura lieu demain soir avec la FFHB. Donc à ce jour, pas de nouvelles informations concernant la reprise d'activité.

1. Validation de la composition de la Commission Territoriale d'Arbitrage

Délibération présentée par Didier MATHIS – Président de la CTA

« Conformément à l'article 20 du Règlement Intérieur de La Ligue de Handball des Pays de la Loire, les présidents peuvent faire la proposition de membres pour leurs commissions ».

Composition de la Commission :

- | | | |
|-------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|
| • Pauline AGULLO (44) | • Jocelyn DROCHON (49) | • Dominique LECORPS (Réfèrent CD49) |
| • Jean-François COLLOBER (72) | • Donatien GUILLET (Réfèrent CD85) | • Xavier NOURRI (85) |
| • Didier CORGNE (72) | • Didier HUBERT (49) | • Teddy PROUST (44) |
| • Christophe CROIZE (72) | • Maxime JENNIN (44) | • Alain POISSENOT (72) |
| • Yveline CRONIER (53) | • Corentin JOULAIN (44) | • Ludovic RAGAINÉ (72) |
| • Claude DELHOMME (85) | • Pascal JOULAIN (44) | • Alann THOMAZO (44) |
| • Yadaly DIABY (44) | • Erick LARUELLE (85) | • Adrien TOUCHET (49) |
| • Camille DOUHET (44) | • Patrick MARAIS (Réfèrent CD72) | • Patrice VAILLANT (44) |

La CTA est toujours en attente des référents des Comités 44 et 53.

Corinne : personne n'est identifié sur le 44 pour l'instant, on est toujours en phase de recherche.

Jean-Pierre : le cumul de mandats ne peut toujours pas être contrôlé, car les Comités 44 et 53 n'ont pas envoyé leur composition de CA et commissions départementales → les votes sont considérés comme « sous réserve de validation du contrôle de cumul de mandats ».

Les votes sur les personnes devraient avoir lieu à bulletin secret...

Serge : Il s'agit ici d'une liste de personnes, nous n'avons donc pas obligation de faire un vote secret.

Alexis demande que le règlement soit vérifié sur ce point et propose de faire un vote à bulletin secret, après accord de tous, au cas où les statuts confirmeraient les dires de Jean-Pierre. Si tel est le cas, les votes seront alors reportés en janvier, sauf si nous pouvons modifier le type de vote via Zoom (passer d'une délibération publique à un vote secret). Anne procède au paramétrage de Zoom, afin de procéder à des votes secrets...

En attendant, le changement de procédure, nous passons aux votes des points financiers 6 et 7.

Retour sur ce point à 20h35 :

Pierre : la délibération sur une liste n'a pas lieu d'être à bulletin secret, après vérification de nos statuts.

Jo : au niveau fédéral, le Hand'info publié le 9 décembre dernier conforte le mode de délibération des listes entières.

Pierre : les membres élus au sein d'un CA, d'un bureau ou d'une commission doivent-ils attester de leur honorabilité ?

Jo : les membres du CA ont déjà transmis leur attestation d'honorabilité, mais elle n'est pas demandée aux membres des commissions à ce jour. Ce n'est pas dans nos règlements.

Alexis : l'honorabilité ne concerne pas que les mineurs. Elle est rattachée aux licences avec la mention « encadrants ». Une réforme de nos statuts et notre règlement intérieur est en cours, il faudra intégrer ce point dans la nouvelle version.

Jo : aujourd'hui, des personnes sont dans les commissions et ne sont pas identifiées comme encadrants.

Décision :

Composition de la CTA validée avec 17 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention.

2. Validation partielle de la composition de la Commission Territoriale de Discipline

Délibération présentée par Florence GAILLARD – Présidente de la CTD

« Conformément à l'article 20 du Règlement Intérieur de La Ligue de Handball des Pays de la Loire, les présidents peuvent faire la proposition de membres pour leurs commissions ».

2.1. Composition de la Commission :

- Alain BOSSARD
- Karen GRAINDORGE
- Yves LANCELIN
- Yannick LORET
- Thierry VINTERSDORFF

À cette liste, seront ajoutés encore 3 ou 4 membres qui seront validés lors d'un prochain Comité Directeur. Il manque le représentant de la Sarthe.

Danielle : Vincent de Singly n'a pas été sollicité.

→ C'est prévu, Vincent sera contacté, Florence n'a pas encore contacté toutes les personnes de sa liste.

Il n'y aura pas d'antenne dans les comités de Vendée, ni de Loire-Atlantique. La commission de discipline sera territoriale.

Alexis : la CTD, la CTRL et la CTA sont 3 commissions territoriales, conformément aux statuts de la FFHB, qui posent le cadre de fonctionnement de ces commissions. Les antennes départementales ne sont pas cohérentes en termes de fonctionnement. Qui dit gestion territoriale n'empêche pas la commission de se déplacer si besoin. Si tous les dossiers émanent du 44, la CDT sera alors décentralisée, pour garder une cohérence. On a fait le choix de respecter les statuts fédéraux, allons dans le bon sens !

Danielle : dans certains comités, il n'y avait pas assez de personnes pour former ces commissions...

Pierre : quand le Maine-et-Loire a demandé à être rattaché à la Ligue, ce n'était pas pour une question de nombre de bénévoles, mais pour une question d'unification des traitements sur l'ensemble de la région.

Florence : je souhaite avoir 2 représentants par département, pour faciliter les déplacements en cas de délocalisation si besoin. Ces personnes ne seront pas forcément engagées dans le comité.

Corinne : les bénévoles engagés dans les comités ont la connaissance des clubs, ce n'est pas cohérent de ne pas les solliciter !

Décision :

Composition de la CTD validée avec 16 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.

2.2. Désignation des mandataires de la Commission :

Comme précisé dans l'article 7.2 des règlements disciplinaires de la FFHB, les mandataires doivent être validés par une instance de la Ligue sur proposition de la Présidente de la Commission Territoriale de Discipline :

La Présidente de la commission propose 2 mandataires pour l'ensemble des dossiers du Territoire :

- Jérôme CHAMPENOIS
- Stévann PICHON

Jo : l'un d'eux a une formation d'arbitre (Stévann) et l'autre une formation de juriste (Jérôme). On avait l'habitude de les nommer « instructeurs ??? Mandataires ». Les 3 secrétaires sont Marie, Brigitte et Évelyne ; elles recueillent les informations nécessaires au traitement des dossiers. Ces personnes ne peuvent pas siéger dans la commission.

Jean-Pierre : les instructeurs font partie de la commission fédérale et sont présents. Étant moi-même instructeur à la Fédération, je suis présent pour présenter et lire le dossier, répondre aux questions posées, mais je ne peux pas délibérer.

Décision :

Proposition des 2 mandataires validée avec 15 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions.

3. Validation partielle de la composition de la Commission Territoriale des Réclamations et Litiges

Délibération présentée par Jo HEBEL – Président de la CTRL

« Conformément à l'article 20 du Règlement Intérieur de la Ligue de Handball des Pays de la Loire, les présidents peuvent faire la proposition de membres pour leurs commissions ».

Composition de la Commission :

- Kaelig LAOT (44)
- Dominique DEFAYE (49)
- Vincent DE SINGLY (85)
- Jacky CLENET (85)

À cette liste, seront ajoutés encore 2 ou 3 membres, qui seront validés lors d'un prochain Comité Directeur.

Jo : certaines personnes n'ont pas souhaité renouveler leur participation, toujours en recherche.

Décision :

Composition de la CTRL validée avec 17 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention.

4. Validation partielle de la composition du Pôle de Direction de l'ITFE

Délibération présentée par Michel HOUSBINE – Élu référent de l'ITFE

Composition du groupe de travail :

- Dominique BOUILLARD (44)
- Tanguy COLINEAU (49)
- Jean-Noël LE COSSIER (53)
- André GERBAUT (72)
- Anilda SILORET (85)

Chaque Comité a désigné une personne.

Serge : l'ITFE n'est pas une commission, on n'a pas à la valider. Je refuse de voter ce point.

Jean-Pierre : pour la même raison, je refuse de voter.

Corinne : c'est donc la même chose pour le Handensemble.

Serge : l'ITFE est un groupe de travail, le Handensemble est un organe d'une commission, c'est différent.

→ Cette délibération est retirée.

5. Validation complémentaire de la composition de la Commission d'Organisation des Compétitions

Délibération portée par Pierre SIONNEAU – Président de la COC

« Conformément à l'article 20 du Règlement Intérieur de La Ligue de Handball des Pays de la Loire, les présidents peuvent faire la proposition de membres pour leurs commissions ».

Ajout de 3 membres à la commission :

- Tatiana COLAS (85)

- Fabrice CHAMARE (53)
- Sylvain SURIN (72)

Pierre souhaite avoir 2 personnes par comité, d'où ces 3 noms supplémentaires, venant compléter la liste dorénavant complète.

Décision :

Composition de la COC validée à 17 voix pour, 1 voix contre.

6. Décision sur le plan de relance financier à destination des clubs

Délibérations portées par Stéphane MOREAU – Trésorier Général de la Ligue

Suite au CD du 02/12/2020, il a été voté :

- ❶ d'accorder une enveloppe de 100 k€ sur le bénéfice 2020, à destination des clubs ;
- ❷ la souscription par la Ligue d'un prêt garanti par l'État (PGE) ou d'un prêt bancaire de 150 k€ environ

Voici les propositions soumises par le groupe de travail, qui s'est réuni le 11/12/2020 par visioconférence :

❶ Accorder une enveloppe de 100 k€ sur le bénéfice envisagé sur 2020 à destination des clubs :

- Remboursement des frais d'affiliation part Ligue uniquement, soit 250 € x 181 clubs = 45 250,00 € ;
- Création d'un fonds formation (ITFE et CTA) à destination des clubs, soit une enveloppe globale de 54 300,00 €, soit 300,00 € par club, à utiliser sur les saisons 2021/2022 et 2022/2023.

➔ **Soit 99 550,00 € au total.**

Stéphane propose d'élargir l'utilisation du fonds de formation au 1^{er} semestre 2021.

Michel : pour la formation, il convient de préciser que les remboursements des formations sont destinés aux bénévoles, les salariés bénéficiant déjà d'autres aides.

Vote à main levée pour les 2 points ajoutés :

- Élargir au 1^{er} semestre 2021 ➔ validé avec 16 voix pour ;
- Fonds de formation consacré à la formation des bénévoles ➔ validé avec 19 voix pour.

Décision :

Proposition de répartition de l'enveloppe de 100 k€ validée avec 18 voix

❷ Souscription par la Ligue d'un PGE (prêt garanti par l'État) ou d'un prêt bancaire de 150 k€ environ

Suite au CD du 02/12/2020 et afin de ne pas limiter le projet uniquement à l'achat d'ordinateurs portables, nous proposons, en collaboration avec CENTRAL'HAND, de lister environ une vingtaine de produits que les clubs utilisent le plus, dont l'ordinateur, via un formulaire, afin que chaque club choisisse en fonction de ses besoins. La livraison serait effectuée directement aux clubs. La prise en charge de la Ligue sera plafonnée à 800 € par club.

Voici les articles (liste non exhaustive) que nous pourrions proposer :

• Lot de 10 ballons MOLTEN H3200 – T0➔T3	299,00 €	• Kit BABYHAND	275,00 €
• Lot de 50 ballons 1 ^{er} Pas	199,00 €	• Kit Hand FIT	480,00 €
• Lot de 50 ballons Mini hand	249,00 €	• Kit Handfauteuil version 1	399,00 €
• Lot de 10 chasubles réversibles	65,00 €	• Kit Handfauteuil version 2	525,00 €
• Kit Hand à 4	495,00 €	• Kit entraînement Essentiel	119,00 €
• Kit 1 ^{er} Pas club	349,00 €	• Kit entraînement Confirmé	135,00 €

• Kit soins club	89,00 €	• Outil de comm° personnalisable X-BANNER	37,00 €
• Réducteur de buts club	88,00 €	• Outil de comm° personnalisable Beach Flag	129,00 €
• Bâche d'entraînement	67,00 €	• Kit Arbitre Hummel (chemise + short + chaussettes)	89,00 €
• Kit Découverte Beach Hand	1 225,00 €	• Kit arbitre essentiel	63,00 €
• Paire de buts mini hand gonflables	299,00 €	• Un ordinateur portable + sacoche	650,00 €
• Paire de mini hand securit pliables	219,00 €		

Projet d'échéancier :

➤ le 16 décembre 2020	Projet soumis au Comité Directeur pour validation
➤ le 7 ou 8 janvier 2020	Visio à destination des clubs pour expliquer le plan de relance
➤ le 9 janvier 2021	Envoi d'une communication officielle à tous les clubs par écrit
➤ du 09/01 au 14/02/2021	Chaque club complète le formulaire avec des rappels réguliers
➤ entre le 15/02 et le 19/02/2021	Commande auprès du fournisseur (récapitulatif par club et par produit)
➤ du 22/02 au 15/03/2021	Livraison des commandes dans chaque club

Les tarifs indiqués sont des prix publics non encore négociés, car en attente de la validation de ce projet. Ils seront donc réduits après négociation. Stéphane fait remarquer que certains produits peuvent être moins chers chez d'autres fournisseurs, d'où l'intérêt de négocier avec Central'Hand.

Les clubs pourront commander tous les produits qu'ils souhaitent, mais la participation financière de la Ligue sera fixée à 800 €/club.

Jean-Pierre : la même dotation est accordée aux clubs quelle que soit sa taille ? Un club comptant 3 licenciés, donc considéré comme affilié, disposera lui aussi de 800 € ?

Corinne : il aurait fallu demander aux comités, qui connaissent bien les clubs, si une différenciation, de l'importance du club en nombre de licenciés, devait être faite.

Alexis : au CD du 2 décembre, la décision a été prise en ce sens, en ne précisant pas de distinction entre clubs... On a voté le 2 décembre sans que cette remarque n'ait été soulevée.

Danielle : quand un club fait une commande auprès de Central'Hand, il bénéficie d'un avoir. Avec cette commande groupée, qui profitera de l'avoir ?

- ➔ Stéphane : on va négocier une remise auprès du fournisseur, les articles seront moins chers avec cette commande groupée. Tous les clubs bénéficieront de cette réduction, qui n'engendrera pas d'avoir.

Jo : les prix sont TTC... et pour les clubs qui peuvent récupérer la TVA ?

- ➔ Stéphane : nous ferons apparaître la TVA sur les factures, pour les clubs concernés.

Décision :

Proposition d'attribuer 800 €/club validée avec 17 voix, 2 abstentions.

Alexis : l'objectif fixé n'est pas de verser une aide pécuniaire mais intervient dans le cadre de l'accompagnement des clubs dans leur développement. Et vous les comités, qu'avez-vous envisagé pour accompagner les clubs ?

- 44 : reverser les amendes dans le volet formation à l'égard des clubs.
- 72 : à valider en CA le 11 janvier : remboursement sur les frais d'engagement, d'affiliation, pas de frais d'engagement sur la coupe Sarthe, – 1 € par licence → soit 31 000 € de réduction (18 % du budget).
- 85 : dossier en cours.
- 53 : remboursement des engagements sur la coupe et d'une partie des affiliations. Ajout d'une ligne COVID au budget de 10 000 €.
- 49 : dossier en cours, abordé au prochain CA.

Stéphane : on a reçu les avoirs de la FFHB sur l'ajustement des licences.

7. Décision : Plan de relance pour les clubs à destination des licences qualifiées à compter du 1^{er} janvier et jusqu'au 31 mai 2021 sur la part Ligue uniquement

Délibération portée par Alexis HUAULMÉ – Président de la Ligue

Afin d'aider au maximum les clubs de notre Ligue à repartir, après ce second confinement, et de leur permettre d'attirer de nouveaux licenciés sans que le coût de la part Ligue de la licence ne puisse être un frein, nous proposons de baisser, à titre exceptionnel, les tarifs des licences comme suit :

- Joueurs + 16 ans et indépendants : – **10 €** par rapport au tarif normal pour 2020-2021 de 15,38 €, soit un effort de 65,10 %
- Autres licences payantes : – **7 €** par rapport au tarif normal pour 2020-2021 de 9,63 €, soit un effort de 72,70 %
- Baby Hand et – 12 ans : part de la Ligue **offerte** (7,63 €). C'est sur ces catégories d'âge que nous observons la plus forte baisse de licenciés.

Sur la base des licences prises entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 mai 2020, soit 149 seniors et 563 autres licences, l'effort financier de la Ligue serait estimé à 5 500,00 €.

Alexis : il s'agit de faire la promotion du handball en travaillant sur des tarifs de licences exceptionnels, en janvier 2021, pour accompagner les clubs, Comités, Ligue et FFHB, pour tenter de récupérer nos 6 % de licenciés perdus.

Jo : le baby hand est lié aujourd'hui à l'ouverture ou non des salles, quand les parents ne peuvent pas être avec leurs enfants. Les salles sont ouvertes, mais les villes interdisent la présence des parents dans les tribunes.

Stéphane : la licence est gratuite pour cette catégorie, on prend en charge la part Ligue. Beaucoup d'enfants n'ont pas encore repris le sport. Si on arrive à avoir un peu de visibilité, les parents vont se décider à licencier leur enfant.

Corinne : les parents vont demander une réduction sur les licences, si leurs enfants commencent le hand en avril...

Gérard : on risque d'être confronté aux licenciés qui ont pris leur licence dès le début de la saison... Ils risquent de nous réclamer une ristourne eux aussi, pouvant se sentir désavantagés. Les Comités pourraient être mis en porte-à-faux ; les clubs pourraient nous dire : « La Ligue nous exonère de sa part, et vous les Comités, est-ce que vous le faites ? »

Alexis : c'est une aide supplémentaire qui n'aura pas d'impact sur les finances de la Ligue. La proposition peut être retravaillée sous une autre forme.

Corinne : ça peut être une démarche commune avec Ligue et Comités, ce serait plus utile.

Stéphane : chaque Comité a ses particularités....

Jean-Christophe : les licenciés ayant pris leur licence en septembre ont déjà eu un service rendu. Des entraînements, des matchs ont déjà eu lieu. Au final, ceux qui arriveront en janvier paieront peut-être plus cher. Pondérons l'impact !

Didier : souvent, ceux qui arrivent en cours de saison paient moins cher leur licence. Politiquement, c'est bien perçu par les licenciés.

Jo : il ne faut pas confondre la réduction portant sur la cotisation de la licence et non sur l'adhésion au club.

Stéphane : on paie une adhésion avant de payer un service.

Jean-Pierre : on a déjà pratiqué des rabais sur les licences, l'impact a souvent été très faible. Il ne faut pas s'attendre à des merveilles...

Stéphane : si les clubs ne restituent pas aux licenciés les réductions reçues, on ne peut pas s'attendre à une hausse des licenciés...

Michel : plutôt que de « prestations », je préfère que l'on dise « activités » rendues.

Décision :

Proposition de réduire le prix de la licence validée avec 18 voix pour, 2 abstentions.

Gérard quitte la réunion en raison de contraintes personnelles.

8. Chefs de délégation lors des compétitions Interpôles 2021

Délibération portée par Julien LAHAIE – Secrétaire Général de la Ligue

Dans le cadre de la nouvelle politique sur cette nouvelle mandature, l'objectif est qu'un élu accompagne chaque délégation de la Ligue lors des compétitions officielles (Interligues et Interpôles).

Ainsi, pour les prochaines compétitions, nous proposons les chefs de délégation suivants :

- Michel HOUDBINE pour les Interpôles Féminins à Bourg-de-Péage du 30 janvier au 2 février 2021
- Alexis HUAULMÉ aux Interpôles Masculins (lieu à déterminer) du 1^{er} au 7 mars 2021

Alexis : le chef de délégation qui accompagne l'équipe représente politiquement la Ligue. Ce n'était pas le rôle des entraîneurs. Ils viennent en soutien de l'organisation logistique du Pôle. Ce rôle politique est important.

Alexis : une déclaration est à faire sur ce séjour ?

Jean-Christophe : il n'y a pas de déclaration à effectuer sur les compétitions officielles organisées par les fédérations.

Alexis : c'est incohérent ! Les FFHB pourraient le porter à l'État...

Serge : le Comité National Olympique s'en charge de son côté.

Décision :

Proposition des chefs de délégation nommés validée avec 15 voix pour, 3 abstentions.

9. Délibération sur le projet d'Assises de l'engagement bénévole

Délibération portée par Alexis HUAULMÉ – Président de la Ligue

Dans le cadre de l'engagement bénévole des membres des commissions et des membres du Conseil d'Administration de la Ligue, l'idée serait de les inviter sur une journée entière afin d'avoir un discours politique à leur égard, de les valoriser et les remercier par rapport au travail réalisé et mettre en place des ateliers en mixant les membres des commissions. La proposition serait d'organiser ce moment le dimanche 18 avril 2021 de 10h00 à 17h00.

Alexis : on part du principe que le COVID nous le permet ! Les bénévoles qui œuvrent dans les commissions seraient réunis sur une journée, afin de communiquer sur le projet de l'olympiade, comment est construit le budget, le fonctionnement de la Ligue, comment on voit la Ligue en 2024, pour être dans une démarche de développement de projet. Ce rassemblement compterait une centaine de personnes. Le programme n'est pas écrit pour l'instant.

Jo remercie Alexis pour ce projet, qui lui tenait à cœur. Beaucoup de bénévoles ne savent pas qui travaille avec eux. On avait évoqué le projet d'actions transversales entre les commissions. Il n'y a pas d'incompétents dans le monde du handball, mais des gens très riches. Le renouvellement de ces personnes par tranche d'âge est important, en passant d'une échelle à une autre, on renouvelle ainsi les équipes pour avoir un territoire vivant.

Didier : CA le 17 avril et Assises le 18 avril 2021, soit 2 journées entières... Ne peut-on pas tout réunir sur une même journée ?

Alexis : c'est effectivement en projet de regrouper ces 2 journées en une seule, le samedi 17 avril 2021. L'idée serait de terminer par un match, donc on attendait le nouveau calendrier.

Décision :

Projet des Assises sur l'engagement bénévole des membres de commission validé avec 18 voix pour, 1 abstention.

10. Points divers reçus via le Google Drive :

① Question de Danielle GILET

Serait-il possible d'avoir la liste nominative des arbitres pour chaque comité ? Au moins pour le comité 85. On a des indemnités, des subventions.

→ Didier : aucun problème pour cette diffusion, Donatien sera informé.

② Point sur le dossier Intégrité et violences suite aux visioconférences organisées par la FFHB

Restitution par Laëtitia SZWED-BOBET et Jean-Christophe KNOCKAERT.

Laëtitia : nous avons suivi 3 visioconférences avec l'association Colosse aux pieds d'argile. Les documents diffusés vous seront envoyés. Doit-on faire un groupe de travail, une commission ?

Jean-Christophe : ça fait 3 ans qu'on a des interventions sur le bizutage. C'est une vraie évolution culturelle sur le sujet de la violence. La section sportive est une structure soumise aux risques de bizutage. L'aspect formation est déjà présent avec le module du titre IV « Assurer la sécurité et l'intégrité des pratiquants », dispensé par les ITFE : 15 heures de formation seulement, mais la Fédération devrait nous délivrer un parcours de formation sur ces violences.

Laëtitia : le but est de faire intervenir Colosses aux pieds d'argile dans chaque département pour expliquer ce qui se passe sur les violences sexuelles. La FFHB prendrait en charge 4 formations par territoire.

Serge : l'ITFE traite déjà un module de formation ?

Jean-Christophe : tout n'est pas abordé dans ce module, ce n'est pas le seul sujet du module. Il n'y aura pas d'évolution culturelle pour les stagiaires. La FFHB va développer un autre module plus spécifique.

Florence : il s'agit d'évolution des violences toutes confondues ou on fait de la prévention ?

Jean-Christophe : il faut traiter la problématique dans son ensemble : quelles sont les violences ? Elles sont difficiles à identifier. L'accompagnement des victimes : comment on doit agir ? Quel traitement de la victime ? Quels sont les services concernés pour accompagner les victimes ? L'enjeu est la prévention et l'accompagnement des victimes vers les personnes en responsabilité pour les aider.

Jo : le sujet vient enfin sur la table. Plusieurs points : existe-t-il une formation diplômante ? Faut-il avoir un référent sur ce sujet ? Les signalements sont importants, faudrait-il un document synthétique à destination des clubs ?

Jean-Christophe : il n'y a pas de formation diplômante à ce jour. Des personnes seront référentes sur ce sujet. Les supports existent déjà et ont été créés par la Fédération. Notre rôle va être d'accompagner la compréhension de cette problématique à travers ces documents. L'enjeu est bien la prévention et de créer les conditions pour dénoncer les faits, les signaler.

Jo : au niveau du territoire, on peut s'interroger sur un système de conférence en bassins géographiques.

Laëtitia : c'est le but des interventions avec Colosse. Faire des réunions sur chaque comité pour toucher les clubs. Faire également une réunion avec les Pôles et une autre avec les entraîneurs diplômés.

Pierre : lors de la réunion nationale sur les violences dans le sport, l'intervention de Béatrice Barbusse sur le sujet était remarquable. Et les violences internes ? Le harcèlement n'est pas que sexuel, il peut être moral et peut venir d'un entraîneur mais aussi d'un joueur. Ne pas oublier cette dimension-là...

Jean-Christophe : on traite bien de toutes les violences, quel que soit celui qui opère ou qui subit les violences. La problématique est sociétale et pas seulement spécifique au Handball.

Jean-Philippe : effectivement, ce sont toutes les violences. Le positionnement de la Fédération est très clair : « tolérance zéro », telle est la volonté de la FFHB sur ce dossier.

Serge : le CNO a fait remonter ce dossier vers les structures. La cellule mise en place par la Fédération l'année dernière est-elle toujours active ? La communication sur ce sujet a été très légère.

Laëtitia : les mêmes personnes sont là, pour assurer la continuité des dossiers.

Jean-Christophe : Quand on suspecte une violence, on ne sait pas trop à qui s'adresser... L'enjeu est de trouver rapidement la personne pour apprécier la situation et prévenir qui de droit.

Jean-Philippe : les démarches fédérales sont largement engagées. Il y a déjà des supports d'information. À nous de les accompagner. Il ne faut pas limiter d'emblée le problème aux modalités de signalement. Avant ça, la plupart des harceleurs ne se rendent pas compte qu'ils sont harcelants.

Alexis : c'est un engagement de campagne que nous avons pris et que l'on doit porter dans les discours. On a 10 ans de retard dans ce domaine. Beaucoup se sont déjà positionnés sur ces questions. L'Éducation nationale a énormément œuvré, tout comme l'Éducation populaire. Attention à la stigmatisation, c'est un énorme risque. Le harcèlement est dangereux mais tout peut être harcèlement. La communication vers les clubs est fondamentale, tout n'est pas forcément du harcèlement.

Il ne faut pas faire tout et n'importe quoi sous prétexte que c'est une question de société. Ne pas accuser à tort. Laisser le droit à la 2^e chance. Il faut accompagner les personnes. On a le droit de se tromper...

➔ Alexis propose d'aborder ce sujet au bureau directeur, avec invitation de Laëtitia et Jean-Christophe.

Alexis termine sur ces 2 informations :

- la Ligue s'était positionnée auprès de la Fédération pour accueillir les Interpôles en 2021, la Ligue Auvergne Rhône-Alpes, qui avait l'habitude d'organiser cette compétition, ayant annoncé son retrait. En définitive, Valence accueillera ces Interpôles en 2021.
En revanche, la Ligue des Pays de la Loire s'est positionnée pour l'année 2022. Un partenariat aurait lieu avec le club d'Angers SCO HB.

- 11 personnes de notre territoire sont engagées auprès de la Fédération :
Laëtitia SZWED-BOBET, membre du bureau directeur
Michel HOUDBINE, membre du CA fédéral
Stéphane MOREAU, membre de la CNCG
Francis SEREX, membre de la CNCG
Jean-Alain COLLOMBET, membre de la CNCG
Serge LARCHER, membre de la CRL
Jean-Pierre MOREAU, membre de la commission Discipline, instructeur
Pierre SIONNEAU, membre de la COC, référent Gest'hand
Annie MOREAU, membre de la COC
Jean-Philippe SOMMEREISEN, membre de la commission médicale
Alexis HUAULMÉ, membre de la CNA, en charge des territoires

➔ Une aussi grosse représentation des Pays de la Loire au sein de la Fédération est une grande satisfaction. Félicitations et merci à vous tous pour votre engagement.

Laëtitia : aujourd'hui, le représentant de notre territoire, c'est Michel. Pensez à lui transmettre les informations adressées à la Fédération.

Bonnes fêtes de fin d'année, RDV en 2021 !

Clôture de la réunion à 21h57.

Julien LAHAIE
Secrétaire Général



Alexis HUAULMÉ
Président de la Ligue

